



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

CROIX-ROUGE SUISSE  
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

---

**RAPPORT**

DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2024

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue Kitty-Ponse 4  
1205 Genève





## Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale des membres de la Croix-Rouge suisse du canton de Neuchâtel

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Croix-Rouge suisse du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, aux Swiss GAAP RPC et aux statuts.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



#### *Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels*

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et statutaires. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

Nous communiquons au Comité ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 15 avril 2025  
DMR/sbu

FIDUCIAIRE  
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA

 Signature électronique authentifiée

Dani Alves de Sousa  
*expert-réviser agréé*

 Signature électronique authentifiée

David Marchand  
*expert-réviser agréé  
(réviser responsable)*

**Annexes** : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)



## BILAN

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités et titres	694'541.06	1'902'082.64
Créances résultant de ventes et de prestations	270'786.40	370'322.10
Autres créances à court terme	3'272.70	34'451.20
Stocks	15'700.00	30'000.00
Actifs de régularisation	821'825.15	970'958.82
<b>Actifs circulants</b>	<b>1'806'125.31</b>	<b>3'307'814.76</b>
Immobilisations financières	39'000.00	46'800.00
Mobilier et installations	1.00	1.00
Informatique	17'496.05	17'496.05
Fonds d'amortissement informatique	-17'495.05	-17'495.05
Immeubles d'exploitation	698'501.00	698'501.00
Fonds d'amortissement immeubles d'exploitation	-317'212.50	-299'750.00
Immeubles de rendement	3'520'000.00	3'520'000.00
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>3'940'290.50</b>	<b>3'965'553.00</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>5'746'415.81</b>	<b>7'273'367.76</b>
<b>PASSIFS</b>		
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations	262'179.49	102'534.91
Autres dettes à court terme	73'772.15	49'682.92
Passifs de régularisation	247'436.45	446'677.25
Provisions à court terme	133'544.00	112'715.00
<b>Dettes à court terme</b>	<b>716'932.09</b>	<b>711'610.08</b>
Dettes financières à long terme	950'000.00	1'080'000.00
Provisions à long terme	70'000.00	70'000.00
<b>Dettes à long terme</b>	<b>1'020'000.00</b>	<b>1'150'000.00</b>
Capital des fonds (fonds affectés)	161'378.70	247'595.29
<b>Capital des fonds</b>	<b>161'378.70</b>	<b>247'595.29</b>
Fonds libres	3'209'538.47	3'395'154.57
Capital lié	1'451'236.67	1'954'623.92
Résultat de l'exercice	-812'670.12	-185'616.10
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>3'848'105.02</b>	<b>5'164'162.39</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>5'746'415.81</b>	<b>7'273'367.76</b>



## COMPTE D'EXPLOITATION

en CHF	2024	2023
<b>PRODUITS</b>		
Produits de dons	200'447.30	148'598.20
Produits de campagnes de recherche de fonds	20'880.00	24'341.15
Cotisations annuelles	367'708.22	441'820.05
Legs et héritages	5'000.00	0.00
Ventes de marchandises	53'296.88	58'502.85
Produits de prestations de service	3'063'538.94	3'233'250.94
Contributions fédérales selon art. 101bis LAVS	198'830.00	205'484.00
Contributions cantonales	3'508'718.70	3'294'928.00
Contributions communales	8'336.25	13'671.75
Contributions autres institutions	53'240.00	50'194.30
Contributions de projets CRS	117'960.00	173'052.40
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>7'597'956.29</b>	<b>7'643'843.64</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges pour campagnes de recherche de fonds et de membres	38'484.90	152'944.05
Achats de marchandises	20'614.95	2'646.65
Prestations, aide matérielle	451'090.81	322'625.39
Charges de personnel	7'485'316.01	6'805'926.93
Autres charges d'exploitation	857'306.64	703'712.22
Amortissements	17'462.50	17'462.50
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>8'870'275.81</b>	<b>8'005'317.74</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1'272'319.52</b>	<b>-361'474.10</b>
Résultat financier	4'115.56	-3'919.23
Résultat hors exploitation	-154'516.75	153'755.00
Résultat exceptionnel	20'446.75	34'744.30
<b>Résultat avant variation du capital des fonds et de l'organisation</b>	<b>-1'402'273.96</b>	<b>-176'894.03</b>
Dotations au capital des fonds	-45'212.25	-38'318.40
Prélèvements au capital des fonds	131'428.84	149'250.33
<b>Résultat avant variation du capital de l'organisation</b>	<b>-1'316'057.37</b>	<b>-65'962.10</b>
Dotations au capital de l'organisation	-433.95	-150'423.50
Prélèvements au capital de l'organisation	503'821.20	30'769.50
<b>Résultat de l'exercice (moins = perte)</b>	<b>-812'670.12</b>	<b>-185'616.10</b>



## TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement complète le bilan et le compte d'exploitation en donnant des indications supplémentaires sur les processus d'investissement et de financement ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la CRNE.

en CHF	2024	2023
<b>Activité d'exploitation</b>		
Résultat avant variation du capital des fonds et de l'organisation	-1'402'273.96	-176'894.03
Amortissements des actifs immobilisés	17'462.50	17'462.50
Augmentation des provisions	20'829.00	-2'393.00
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-1'363'982.46</b>	<b>-161'824.53</b>
<b>(Augmentation) / Diminution des actifs circulants</b>		
Créances résultant de ventes et de prestations	99'535.70	-124'865.60
Autres créances à court terme	31'178.50	7'858.25
Stocks	14'300.00	1'000.00
Actifs de régularisation	149'133.67	115'119.73
<b>Augmentation / (Diminution) des dettes à court terme</b>		
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations	159'644.58	6'688.44
Autres dettes à court terme	24'089.23	-8'458.26
Passifs de régularisation	-199'240.80	-148'494.20
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation (a)</b>	<b>-1'085'341.58</b>	<b>-312'976.17</b>
(Déinvestissement) / Investissement en immobilisations financières	7'800.00	7'800.00
Achats d'immobilisations corporelles	0.00	0.00
Ventes d'immobilisations corporelles	0.00	0.00
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement (b)</b>	<b>7'800.00</b>	<b>7'800.00</b>
(Diminution) / Augmentation des dettes financières à long terme	-130'000.00	550'000.00
Remboursement des dettes financières à long terme	0.00	-700'000.00
<b>Flux financiers provenant de l'activité de financement (c)</b>	<b>-130'000.00</b>	<b>-150'000.00</b>
<b>Total flux financiers (a + b + c)</b>	<b>-1'207'541.58</b>	<b>-455'176.17</b>
Disponibilités au 1er janvier	1'902'082.64	2'357'258.81
Disponibilités au 31 décembre	694'541.06	1'902'082.64
<b>Variation des disponibilités</b>	<b>-1'207'541.58</b>	<b>-455'176.17</b>



## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Le tableau de variation du capital présente les dotations en moyens ressortissant au capital des fonds et au capital de l'organisation, leur utilisation et leur niveau.

Le capital des fonds comprend les moyens à affectation déterminée pour des prestations de services.

Le capital de l'organisation regroupe les moyens relevant du financement propre, sans limitation d'utilisation par des tiers.

en CHF	Existant initial 01.01.2024	Résultat de l'exercice	Entrées	Sorties	Existant final 31.12.2024
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>					
LORO - Infrastructure IT	70'000.00			-70'000.00	0.00
Fonds ELSEER	8'950.00		5'000.00	-7'650.00	6'300.00
Fonds Formations AS CRS	27'760.00		5'000.00	-7'100.00	25'660.00
Fonds SPAJ/SPE - Fluctuation de résultat	117'710.00		9'930.00		127'640.00
Fonds Santé Lindenhof - LET'S MOVE	14'846.09			-14'846.09	0.00
Fonds MIMOSA	3'419.20		20'712.25	-22'536.25	1'595.20
Fonds AIDE A L'ENFANCE	4'370.00		4'570.00	-8'936.50	3.50
Fonds FH CRS	540.00			-360.00	180.00
<b>Total Capital des fonds</b>	<b>247'595.29</b>		<b>45'212.25</b>	<b>-131'428.84</b>	<b>161'378.70</b>
<b>Capital de l'organisation</b>					
Capital propre	369'730.17				369'730.17
Réserve générale	3'025'424.40			-185'616.10	2'839'808.30
<b>Fonds libres</b>	<b>3'395'154.57</b>		<b>0.00</b>	<b>-185'616.10</b>	<b>3'209'538.47</b>
IT/ADMIN	75'000.00				75'000.00
Activités Val-de-Travers	46'800.00			-7'800.00	39'000.00
Activités Le Locle	14'000.00				14'000.00
MARCOM	50'000.00				50'000.00
Entretien immeubles	1'435'000.00			-380'000.00	1'055'000.00
ASE - Relève parentale	16'000.00			-16'000.00	0.00
MAML	11'376.00			-11'376.00	0.00
LET'S MOVE	12'000.00				12'000.00
SAVD et aide à la famille	85'000.00				85'000.00
Développement OSAD	62'500.00			-62'500.00	0.00
Transport Handicap	11'947.92		433.95	-6'145.20	6'236.67
Alarme	135'000.00			-20'000.00	115'000.00
<b>Capital lié</b>	<b>1'954'623.92</b>		<b>433.95</b>	<b>-503'821.20</b>	<b>1'451'236.67</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-185'616.10</b>	<b>-812'670.12</b>		<b>185'616.10</b>	<b>-812'670.12</b>
<b>Total Capital de l'organisation</b>	<b>5'164'162.39</b>	<b>-812'670.12</b>	<b>433.95</b>	<b>-503'821.20</b>	<b>3'848'105.02</b>





## TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

en CHF	Existant initial 01.01.2024	Augmentation	Diminution	Existant final 31.12.2024
Provision vacances/heures supplémentaires	112'715.00	20'829.00		133'544.00
<b>Provisions à court terme</b>	<b>112'715.00</b>	<b>20'829.00</b>	<b>0.00</b>	<b>133'544.00</b>
Provision réaménagement propres locaux	70'000.00	-	-	70'000.00
<b>Provisions à long terme</b>	<b>70'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>70'000.00</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>182'715.00</b>	<b>20'829.00</b>	<b>0.00</b>	<b>203'544.00</b>



## **CROIX-ROUGE NEUCHATELOISE**

### **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024**

---

#### **1. Fondements généraux de la présentation des comptes**

La présentation des comptes de l'Association Croix-Rouge neuchâteloise (CRNE), Association cantonale de la Croix-Rouge suisse, s'effectue en accord avec la recommandation sur la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC, en particulier Swiss GAAP RPC 21). Elle correspond également à la législation, aux statuts ainsi qu'aux directives de la Fondation ZEWO.

Les comptes annuels fournissent une image correspondante à la réalité (true and fair view) de la situation financière, de la fortune et du résultat.

#### **2. Institutions consolidées**

NA

#### **3. Organisation / personnes / institutions liées**

La CRNE est un membre actif de la Croix-Rouge suisse et reconnaît les droits et obligations contenus dans les statuts de celle-ci.

#### **4. Principes de comptabilisation et d'évaluation**

Sauf mention contraire, l'évaluation se fait sur la base des coûts historiques.

La comptabilité est tenue en francs suisses et les comptes annuels sont libellés en francs suisses également. La CRNE n'a aucun actif ou passif en monnaie étrangère. Les opérations commerciales en devises étrangères ont été converties au cours en vigueur le jour de la transaction en question.

##### **a) Liquidités et titres**

Cette position comprend les caisses, les comptes de chèques postaux, les comptes bancaires à vue et les obligations de caisse. Elle comprend également les fonds monétaires apparentés détenus comme réserves de liquidités (par exemple placements à terme dont l'échéance est inférieure à 90 jours).

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Tous les montants sont tenus en CHF uniquement et ne font pas l'objet d'une conversion en fin d'exercice.

##### **b) Créances et autres créances**

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité. Ces dernières représentent les factures de prestations relatives aux différents secteurs de l'institution qui n'ont pas encore été encaissées en fin d'année.

##### **c) Stocks**

Les stocks sont valorisés sur la base du prix d'achat, ou si elle est plus basse, à la valeur du marché.

#### d) Actifs et passifs de régularisation

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

#### e) Actifs immobilisés - Meubles

Cette position comprend le mobilier et les équipements dont l'Association a besoin pour ses prestations de services ainsi que pour son administration.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements déterminés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie des biens.

Les durées d'amortissement sont de :

Mobilier	4 ans
Appareils	4 ans
Informatique (hardware)	3 ans

Les acquisitions isolées dont la valeur est inférieure à CHF 3'000 ne sont pas activées.

#### f) Actifs immobilisés - Immeubles

Les immeubles d'exploitation sont portés au bilan à leur coût d'acquisition, en tenant compte des amortissements déterminés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les investissements et les rénovations ne sont activés que s'ils prolongent la durée de vie ou augmentent la valeur des biens.

Les durées d'amortissement sont de :

Immeubles	40 ans
Rénovations	25 ans

Les immeubles de rendements sont portés au bilan à leur valeur de marché. La variation de valeur est enregistrée directement dans le compte d'exploitation. La dernière évaluation date de 2013.

#### g) Capital des fonds affectés

Cette position comprend deux sortes de fonds à affectation :

- Fonds à affectation limitée : résultent de contributions pour lesquelles le donateur a émis des restrictions quant à l'utilisation.
- Fonds de fondation : il s'agit de fonds affectés avec un règlement propre, sans personnalité morale propre.

Tout transfert entre ces fonds doit être justifié et au besoin approuvé par les organes dirigeants et/ou le donateur. Au 31 décembre 2024, le bilan comporte les fonds à affectation limitée suivants, pour un montant total de CHF 161'378.70 :

LORO – Infrastructure IT	CHF	0.00
Fonds ELSER	CHF	6'300.00
Fonds Formations AS CRS	CHF	25'660.00
Fonds SPAJ/SPE - Fluctuation de résultat	CHF	127'640.00
Fonds Santé Lindenhof - LET'S MOVE	CHF	0.00
Fonds MIMOSA	CHF	1'595.20
Fonds AIDE A L'ENFANCE	CHF	3.50
Fonds FH CRS (Fonds d'aide humanitaire)	CHF	180.00

La CRNE n'a aucun fonds de fondation dans son bilan au 31 décembre 2024.

## h) Capital de l'organisation

Cette position comprend les moyens pouvant être utilisés dans le cadre des objectifs définis dans les statuts de l'association.

## i) Principes de base pour le tableau de financement

Le tableau de financement présente l'évolution des liquidités définies sous point a) laquelle prend en compte les facteurs relatifs à l'exploitation, à l'investissement et au financement. Le tableau de financement est établi selon la méthode indirecte.

## j) Principes de calcul du tableau de variation du capital

Le tableau de variation du capital présente l'évolution de chacun des fonds affectés et de chacune des composantes du capital de l'organisation, réparti entre « résultat de l'exercice », « allocations », « transferts de fonds internes » et « utilisations externes ».

## 5. Précisions relatives au bilan au 31 décembre

<b>Liquidités et titres</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Caisse	1'468.25	1'488.65
Banques	693'072.81	1'150'593.99
Placements à terme fixe	0.00	750'000.00
<b>Total liquidités et titres</b>	<b>694'541.06</b>	<b>1'902'082.64</b>

<b>Créances</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Créances résultant de ventes et de prestations	285'786.40	390'322.10
./. Du croire	(15'000.00)	(20'000.00)
<b>Total créances</b>	<b>270'786.40</b>	<b>370'322.10</b>

<b>Autres créances</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
C/c gérance Bolliger	0.00	31'849.10
C/c LPP	0.00	1'871.60
C/c AFC (Impôt anticipé)	3'272.70	730.50
<b>Total autres créances</b>	<b>3'272.70</b>	<b>34'451.20</b>

<b>Actifs de régularisation</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Charges payées d'avance	43'826.20	16'242.95
Produits à recevoir	777'998.95	954'715.87
<b>Total actifs de régularisation</b>	<b>821'825.15</b>	<b>970'958.82</b>

<b>Immobilisations financières</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Prêt CORA Fleurier	39'000.00	46'800.00
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>39'000.00</b>	<b>46'800.00</b>

### Tableau des immobilisations - mouvement exercice 2024

Descriptif	Mobilier / Machines	Informatique	Immeubles d'exploitation	TOTAL
<b>Valeur brute</b>				
Valeur brute au 01.01.24	1.00	17'496.05	698'501.00	715'998.05
Ajout dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
Cession/transfert dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Valeur brute au 31.12.24</b>	<b>1.00</b>	<b>17'496.05</b>	<b>698'501.00</b>	<b>715'998.05</b>
<b>Fonds d'amortissement</b>				
Fonds d'amortissement 01.01.24	0.00	(17'495.05)	(299'750.00)	(317'245.05)
Amortissements dans la période	0.00	0.00	(17'462.50)	(17'462.50)
Cession/transfert dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Fonds d'amortissement 31.12.24</b>	<b>0.00</b>	<b>(17'495.05)</b>	<b>(317'212.50)</b>	<b>(334'707.55)</b>
<b>Valeur nette comptable 31.12.24</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>381'288.50</b>	<b>381'290.50</b>

### Tableau des immobilisations - mouvement exercice 2023

Descriptif	Mobilier / Machines	Informatique	Immeubles d'exploitation	TOTAL
<b>Valeur brute</b>				
Valeur brute au 01.01.23	1.00	17'496.05	698'501.00	715'998.05
Ajout dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
Cession/transfert dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Valeur brute au 31.12.23</b>	<b>1.00</b>	<b>17'496.05</b>	<b>698'501.00</b>	<b>715'998.05</b>
<b>Fonds d'amortissement</b>				
Fonds d'amortissement 01.01.23	0.00	(17'495.05)	(282'287.50)	(299'782.55)
Amortissements dans la période	0.00	0.00	(17'462.50)	(17'462.50)
Cession/transfert dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Fonds d'amortissement 31.12.23</b>	<b>0.00</b>	<b>(17'495.05)</b>	<b>(299'750.00)</b>	<b>(317'245.05)</b>
<b>Valeur nette comptable 31.12.23</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>398'751.00</b>	<b>398'753.00</b>

<b>Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Créanciers (achats et prestations de service)	262'179.49	102'534.91
Créanciers en relation avec des projets	0.00	0.00
<b>Total dettes à court terme résultant d'achats et de prestations</b>	<b>262'179.49</b>	<b>102'534.91</b>

<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
C/c AFC (TVA)	14'692.00	6'635.22
C/c Prévoyance LPP	3'709.00	0.00
Créanciers assurances sociales	52'439.00	43'047.70
C/c gérance Bolliger	2'932.15	0.00
<b>Total autres dettes à court terme</b>	<b>73'772.15</b>	<b>49'682.92</b>

<b>Passifs de régularisation</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Charges à payer	71'613.45	92'053.25
Produits reçus d'avance	175'823.00	354'624.00
<b>Total passifs de régularisation</b>	<b>247'436.45</b>	<b>446'677.25</b>

### Dettes financières à long terme

Le montant de CHF 950'000.00 est composé des dettes hypothécaires.

### Capital de l'organisation

Le capital de la CRNE a pour origine des dons privés ou d'institutions ainsi que des cotisations. Ces dons peuvent être liés ou non. Les dons liés sont indiqués plus haut sous g). Les dons non liés peuvent être affectés par le comité de la CRNE et se trouvent ensuite sous capital lié CRNE. Le solde représente le capital libre de la CRNE.

## 6. Précisions relatives au compte d'exploitation

<b>Produits de dons</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dons affectés	185'354.30	130'863.20
Dons libres	15'093.00	17'735.00
<b>Total produits de dons</b>	<b>200'447.30</b>	<b>148'598.20</b>

Les legs et héritages sont librement utilisables.

<b>Ventilation des charges d'exploitation par catégorie</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Charges administratives	1'174'380.29	1'165'147.79
Charges liées à l'activité propre	7'616'689.04	6'648'262.19
Charges pour campagnes de recherche de fonds et de membres	79'206.48	191'907.76
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>8'870'275.81</b>	<b>8'005'317.74</b>

La méthodologie ZEW0 est la méthode appliquée pour le calcul de la structure des coûts.

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Charges de locaux	267'495.56	229'915.16
Entretien/rép. mobilier, machines de bureau	35.65	1'749.30
Assurances	2'698.60	2'445.35
Charges d'administration	94'792.15	117'070.55
Informatique	441'904.08	337'206.76
Publicité, marketing	49'124.50	8'526.30
Frais de représentation	1'256.10	6'798.80
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>857'306.64</b>	<b>703'712.22</b>

<b>Résultat financier</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Intérêts débiteurs et frais	(5'389.87)	(5'978.28)
Intérêts créditeurs	9'505.43	2'059.05
<b>Total - Produit / (Charge)</b>	<b>4'115.56</b>	<b>(3'919.23)</b>

<b>Résultat hors exploitation</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Recettes immeubles d'exploitation	372'043.40	303'477.85
Dépenses immeubles d'exploitation	(526'560.15)	(149'722.85)
<b>Total - Produit / (Charge)</b>	<b>(154'516.75)</b>	<b>153'755.00</b>

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Produits except., dissolution de provisions	27'134.55	41'655.00
Charges except., dotation aux provisions	(6'687.80)	(6'910.70)
<b>Total - Produit / (Charge)</b>	<b>20'446.75</b>	<b>34'744.30</b>

En 2024, les produits exceptionnels concernent un ajustement sur un décompte antérieur de subventions, un décompte rétroactif et un décompte d'excédent d'assurances, la résiliation d'abonnements entreprises pour de la GED dont le solde était en notre faveur, des charges provisionnées pour un exercice antérieur qui ne seront pas facturées et un ajustement de la provision pour débiteurs douteux.

En 2023, les produits exceptionnels concernaient un versement supplémentaire de l'OFAS, un ajustement sur un décompte antérieur de subventions et un ajustement sur un décompte antérieur de la CRS pour un projet d'aide à la Famille.

En 2024, les charges exceptionnelles concernent des ajustements de décomptes antérieurs de subventions et un décompte rétroactif de primes LPP.

En 2023, les charges exceptionnelles concernaient un décompte antérieur de l'assurance véhicules, un décompte correctif de l'impôt à la source, une facture reçue postérieurement au bouclage 2022 et un ajustement de la provision pour débiteurs douteux.

## 7. Autres informations

### a) Indemnités versées aux membres des organes dirigeants

Les indemnités versées au Comité de direction, nommé Bureau, sont composées d'une rémunération pour le travail fourni ainsi que de remboursements forfaitaires de frais. Ces montants sont les suivants :

	2024	2023
Rémunération brute	14'683.70	0.00
Remboursement de frais	4'000.00	19'000.00
<b>Total</b>	<b>18'683.70</b>	<b>19'000.00</b>

Le poste de président est rémunéré annuellement à hauteur de CHF 6'000.00 nets (CHF 6'410.20 bruts).

La Direction étant composée d'une seule personne, la rémunération n'est pas mentionnée conformément au ch. 45 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

### b) Projets importants

NA

### c) Transferts entre les fonds et changements d'affectation de fonds

Voir le tableau de variation du capital.  
Ces changements ont été approuvés par l'organe responsable.

### d) Prestations reçues à titre gratuit

La Croix-Rouge neuchâteloise fournit plusieurs prestations d'entraide avec l'aide de bénévoles (travail non rémunéré). En 2024, ces prestations ont représenté quelques 19'235 heures de travail (2023 : 20'400 heures).

### e) Transactions avec des organisations / personnes / institutions liées

Sont considérées comme des personnes proches, la Croix-Rouge suisse ainsi que les membres des instances dirigeantes. Les transactions avec les parties proches sont faites aux conditions du marché ou à des conditions plus favorables à la Croix-Rouge neuchâteloise.

### f) Opérations hors bilan / autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les immeubles sont grevés par différentes cédules hypothécaires pour un montant total de CHF 2'535'000.00 en garantie des emprunts hypothécaires.

Ces derniers se montent à CHF 950'000.00 au 31 décembre 2024 (2023 : CHF 1'080'000.00).

### g) Engagements conditionnels

NA

### h) Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

On ne rapporte aucun événement notable postérieur à la date de clôture de l'exercice et susceptible d'avoir une incidence sur les comptes 2024.